

35 heures : la mesure phare des années Jospin a déjà été très assouplie

DEREK PERROTTE | LE 28/08/14 À 17H47

DECRYPTAGE - La durée maximale du travail est de 48 heures et les salariés à temps plein travaillent déjà, en moyenne, plus de 39 heures.

Les 35 heures « *uniformes et obligatoires n'existent plus* » : le constat était signé Nicolas Sarkozy, début 2011. Si, en dépit de nombreuses tentations, elles n'ont jamais été supprimées, les 35 heures ont de fait déjà été énormément assouplies depuis leur instauration en 2000. De 2003 à 2008, la droite a consacré pas moins de cinq textes à détricoter les lois Aubry, symboles des années Jospin. Avec une ligne d'attaque : faciliter et encourager le travail au-delà de cette durée légale. D'abord sous Jacques Chirac, en assouplissant le recours aux heures supplémentaires et en développant les comptes épargne-temps et les forfaits jours. Ensuite sous Nicolas Sarkozy, avec la défiscalisation des heures supplémentaires en 2007 puis la loi d'août 2008, qui, déjà, jouait la carte du dialogue d'entreprise. Sous réserve d'un accord avec les syndicats, les employeurs peuvent, grâce à ce texte, fixer leur propre contingent d'heures supplémentaires, assouplir le repos compensateur ou étendre le recours aux forfaits jours.

Un dispositif assoupli par la gauche

Résultat, si les 35 heures demeurent le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, elles ne constituent ni une durée maximale (48 heures en vertu des règles européennes), ni une durée réelle de travail. Selon l'Insee, en 2012, cette dernière atteignait, pour les salariés à temps complet, 39,4 heures, contre 40,7 heures en Allemagne et 40,4 heures dans l'Union européenne.

Si François Hollande a supprimé dès son arrivée au pouvoir la défiscalisation des heures supplémentaires, la gauche n'en a pas moins, elle aussi, assoupli encore plus le dispositif, au nom de la lutte contre le chômage : depuis l'an dernier, les accords de maintien dans l'emploi permettent aux entreprises, en cas de difficultés économiques, d'aménager, pour deux ans maximum, la durée de travail et les salaires.

Pas besoin de travailler plus

Le paradoxe est que les entreprises, en dépit de leurs critiques répétées contre les 35 heures, ont peu profité des souplesses octroyées en 2008 et 2013. Pour des raisons conjoncturelles : faute d'activité, le besoin de travailler plus ne s'est pas fait sentir. Mais aussi pour des raisons managériales, par peur de rouvrir la boîte de Pandore et de casser les équilibres trouvés. Politiquement, le patronat a aussi toujours hésité à pousser trop fort pour la suppression pure des 35 heures, de peur qu'elle ne s'accompagne de la fin de tout ou partie des allègements de charges sur les bas salaires instaurés en contreparties.

La piste soulevée par Emmanuel Macron ne manque toutefois pas d'attiser les convoitises patronales. De fait, généraliser les dérogations par accord aux 35 heures permettrait aux entreprises de réduire ou de supprimer les heures supplémentaires, avec une baisse du coût du travail à la clef. Surtout, cela consacrerait le primat de l'accord d'entreprise sur la loi, remettant ainsi en cause la hiérarchie des normes. Or, obtenir un tel changement de paradigme est, bien plus que faire tomber le symbole politique des 35 heures, le vrai but recherché de longue date par le Medef.

En savoir plus sur http://www.lesechos.fr/28/08/2014/lesechos.fr/0203732048805_35-heures--la-mesure-phare-des-annees-jospin-a-deja-ete-tres-assouplie.htm#qOUSpGERx7fvAhvo.99